



Montréal, le 2 décembre 2010

À : Monsieur Étienne Brunet
Vice-Président
Commission permanente sur les services aux citoyens
Ville de Montréal

De : Emmanuelle Hébert & Elizabeth-Ann Doyle
Cofondatrices,
MU
867, av. Dunlop
Montréal (Québec)

OBJET : Addenda au mémoire déposé par MU devant la Commission permanente sur les services aux citoyens-politique de propreté 2011-2015

M. Brunet,
Membres de la Commission permanente sur les services aux citoyens,

Pour faire suite à la consultation publique tenue le 2 décembre, nous souhaitons déposer un addenda à notre mémoire. Cet addenda fait suite à trois points soulevés lors de l'audience tenue.

1. Concernant le budget estimé nécessaire quant à la mise en place d'un programme d'art mural, notre mémoire évoque un pourcentage (entre 3 et 5 % du budget global de 10 millions d'OPÉRATIONMONTRÉAL.NET). Puisque vous nous avez demandé quels étaient les coûts approximatifs d'une réalisation d'une murale, informations qui ne sont pas inscrits au mémoire, nous croyons que des précisions s'imposent. Ainsi, le coût moyen d'une murale de triplex est de 50 000,00\$. À la lumière de ce chiffre, nous estimons que pour avoir un impact réel, la ville devrait investir un minimum de 500 000,00 \$/année pour la durée du prochain plan quinquennal. Ce montant assurerait à la ville un minimum de 10 murales par année, pour un total de 50 murales en cinq ans. Avec un parc de 50 murales, Montréal s'affirmerait comme leader, créerait une masse critique de murales qui aurait un effet d'engouement et décuplerait ainsi les effets positifs sur la propreté. En affirmant ainsi sa volonté de soutenir et développer ce moyen, les corporations privées suivraient encore plus facilement cette direction assumée de la ville.

Ultimement, en proportion du budget global de la ville ou même du budget de la propreté, ce montant — qui représente 5 % du budget OPÉRATIONMONTRÉAL.NET — est bien peu, toute proportion gardée, pour transformer significativement le quotidien des citoyens et des touristes.

2. Nous souhaitons aussi apporter votre attention sur un enjeu de taille et un défi à éviter. Notre recommandation vise la mise sur pied d'un programme d'art mural soutenu financièrement par la ville. Il ne faut pas que les sommes consenties par la ville soit conditionnelles à une recherche supplémentaire et complémentaire de financement. Il faut éviter de ne d'alourdir da façon indue le travail des organismes et artistes qui y travaillent. Ce genre de calcul risque de mettre en péril la survie même des organismes culturels qui œuvrent dans ce domaine et qui souvent portent à bout de bras ces projets avec un effectif des plus réduits.

3. La question du consensus soulevé lors de la présentation de Café Graffiti nous interpelle. La première réponse est celle-ci : le rapport à l'art est individuel. Cent personnes devant une œuvre en auront une appréciation différenciée. L'art dans l'espace public, tout comme l'architecture, ne peut être consensuel. Aussi, il nous semble important de témoigner du processus d'appropriation des murales que nous constatons pour l'ensemble de nos chantiers. Lors des inaugurations et du processus de réalisation, les citoyens parlent généralement de leur murale et de leur artiste. Ce processus s'explique de différentes façons. Tout d'abord, la démarche de MU axée sur le développement social est basée sur un travail de concertation avec la communauté. L'organisme rencontre différents partenaires, tables de concertations, etc. pour discuter d'une thématique et d'une direction artistique. Aussi, une rencontre est généralement organisée afin d'inviter les résidants à rencontrer l'artiste et discuter de la thématique. Le travail fait auprès des jeunes contribue aussi à cette appropriation de l'œuvre. L'autre facteur important est la présence de l'équipe artistique sur place qui travaille religieusement et quotidiennement pendant 6 semaines pour contribuer à la propreté, à la revitalisation et à apporter de la beauté dans un quartier donné. Les relations qui se développent entre les passants, les voisins et les artistes contribuent à créer un effet de cohésion et de proximité qui contribue à une appropriation de l'œuvre qui va bien au-delà des couleurs choisies par l'artiste. Le résultat est que l'appréciation de la murale dépasse l'œuvre en tant que telle tant l'impact est fort et significatif.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cet ajout et vous assure de notre collaboration future,



Emmanuelle Hébert et Elizabeth-Ann Doyle
Cofondatrices MU
514.466.3143
www.mu-art.ca